5, rue Pleyel
93200 St Denis

fgaac-cfdt@fgaac.org

www.fgaac-cfdt.fr

FGAAC-CFDT Officiel

Paris, le 5 octobre 2026

# COMMANDE DU PERSONNEL :

## BILAN DES ACTIONS FGAAC-CFDT ET PRINCIPALES REVENDICATIONS :

## LA FGAAC-CFDT A AGI POUR FAIRE RESPECTER LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL ET LES RÈGLES DE COMMANDE :

Durant la période 2022-2026, la FGAAC-CFDT a agi au niveau local et national sur de très nombreuses problématiques en lien avec la commande du personnel, les infractions à la réglementation du travail, la dégradation des conditions de travail et de l'équilibre vie privée-vie professionnelle, ainsi que sur l'absence de respect du droit à la déconnexion des ADC !

Après être intervenue dans le cadre de plusieurs DCI, la FGAAC-CFDT a demandé par courrier en février 2025, la programmation d'une commission de suivi de l'accord temps de travail.

Cette commission s'est réunie en avril 2025 et la FGAAC-CFDT a porté et obtenu la mise en oeuvre d'un audit externe indépendant. Celui-ci a été engagé en juin 2025 et le cabinet d'audit a procédé à la restitution de ses diagnostics et de ses recommandations le 13 novembre 2025.

La FGAAC-CFDT a ensuite poursuivi ses actions, pour obtenir un plan d'actions qui soit à la hauteur des problèmes auxquels sont confrontés les ADC. La FGAAC-CFDT a déposé une nouvelle DCI le 20 mars 2026. Celle-ci a permis d'obtenir des engagements importants des activités. →→→

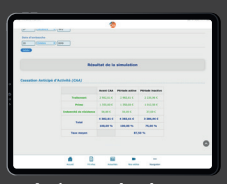
## LA FGAAC-CFDT POURSUIT SON TRAVAIL MILITANT POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET RÉDUIRE LES MODIFICATIONS DE COMMANDE !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs FGAAC-CFDT

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Téléchargez gratuitement l'application

© FGAAC-CFDT octobre 2026 - Crédits photo : Adobe Stock



# LE 20 MARS 2026, LES ACTIVITÉS ONT PRIS UNE SÉRIE D'ENGAGEMENTS QUI DEVRONT ÊTRE TENUS :

**Les activités TGV/IC, TER et Transilien étaient présentes à la réunion de conciliation de la DCI FGAAC-CFDT du 26 mars 2026. Elles se sont engagées sur plusieurs points importants :**

- respect de la réglementation du travail, notamment du versement de l'IMC et mise en oeuvre de contrôle de feuille ;
- engagement de l'ensemble des activités de réduire le nombre de JS modifiées et de délogement en RHR ;
- amélioration de la prévisibilité et du délai de réponse pour les demandes de congés ;
- travaux nationaux et locaux sur la mise à jour des différents temps forfaitaires ;
- meilleure organisation des bureaux de commande.

En savoir

RETROUVEZ LE RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA DCI FGAAC-CFDT

## LA FGAAC-CFDT POURSUIT SES ACTIONS POUR LES ADC :

### RESPECT DES ENGAGEMENTS :

Les différentes activités de la SA Voyageurs ont pris des engagements importants, qui devront être tenus.

Ceux-ci renvoient pour certains à des actions mises en oeuvre au niveau des différentes régions.

La FGAAC-CFDT veillera par conséquent au plus strict respect de l'ensemble des engagements pris par la Direction, tant au niveau national que local !

### TEMPS FORFAITAIRES :

Les ADC disposent d'un temps forfaitaire de 13 mn à la prise de service pour préparer leur mission et de 30 mn forfaitaires par mois au titre des différents rectificatifs à effectuer (30 SC).

La FGAAC-CFDT revendique que ces temps forfaitaires soient augmentés car ils sont très insuffisants, au regard des tâches à effectuer, de Sirius et d'un nombre de rectificatifs qui s'est accru !

### DÉCOMPTE DES TEMPS DE TRAJET :

La FGAAC-CFDT est en désaccord complet avec la Direction, car celle-ci refuse de décompter les temps de trajet pour se rendre sur les lieux de RHR !

La FGAAC-CFDT a décidé d'engager une action juridique contre l'entreprise, afin d'obtenir le juste décompte en temps de travail effectif, de l'ensemble des temps de trajet nécessaires aux ADC pour rejoindre les lieux de RHR !

## ÉLECTIONS AUX COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES SNCF

# DU 19 AU 26 NOVEMBRE, VOTEZ ET FAITES VOTER

Le syndicat qui défend mes conditions de travail !